

VILLE
DE
6140 FONTAINE-L'EVEQUE



Séance du 11 juillet 2023

Présents :

M. Gianni GALLUZZO, Bourgmestre - Président;
Mme Christine BRUYERE, M. Gianfranco AUGELLO, M. Sébastien
VERSTRICHT, Échevins;
M. Michele SICILIANO, Président du CPAS;
Mme Laurence BOULANGER, Directrice Générale;

Excusé :

M. Philippe D'HOLLANDER, Échevin;

Excusée pour ce point :

Mme Barbara OSSELAER, Échevine;

Point 3 : Renseignement urbanistique relatif à un bien sis Cité des Résistants, 38 à 6140 FONTAINE-L'EVEQUE, cadastré 1e DIV section A n° 190 E 11

Le Collège Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial ;

Vu la demande de Maître CARPENTIER, Notaire, datée du 03/07/2023 portant la référence "23/0192/BA/12421560" relative à un bien sis **Cité des Résistants, 38 à 6140 FONTAINE-L'EVEQUE, cadastré 1e DIV section A n° 190 E 11 ;**

Considérant que le bien appartient actuellement à Madame

Considérant les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

"Le bien en cause :

- Est situé en zone d'habitat au plan de secteur de Charleroi adopté par arrêté royal du 10.09.1979 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;
- Est raccordable à l'égout ;
- Bénéficie d'un accès à une voirie suffisamment équipée en eau, électricité, pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ;
- Est longé (à rue) par une conduite FLUXYS (avis à solliciter auprès de FLUXYS BELGIUM S.A. : Avenue des Arts, 31-1040 Bruxelles. Tel : 02/282.72.53) ;
- Est situé en zone PDLT (Plan de développement à long terme) de l'aéroport de Charleroi ;
- N'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 ;
- N'a fait l'objet d'aucun permis de lotir délivré après le 1er janvier 1977 ;
- N'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;"

Considérant que ce renseignement urbanistique a été rédigé selon les informations récoltées sur le portail cartographique de la Région Wallonne ainsi que sur l'ensemble des cartes mises à disposition par cette dernière ;

Considérant que la Ville de FONTAINE-L'EVEQUE ne peut être tenue responsable d'une erreur éventuelle dans ces références cartographiques;

Considérant qu'aucune infraction urbanistique n'est recensée pour le bien concerné; que toutefois, nous attirons votre attention sur le fait qu'aucune autre vérification n'est réalisée pour contrôler la conformité du bien; que seule une visite de nos services, en présence du propriétaire, peut attester qu'aucune infraction ne grève le bien; que dès lors, la responsabilité de la Ville ne peut être engagée si une infraction était révélée;

Considérant qu'en ce qui concerne l'occupation en sous-sol, nous invitons à consulter le site suivant :

www.klim-cicc.be."

Considérant que, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020, ce type de renseignement fait l'objet d'une facturation de 70 € représentant les frais de recherche (facture annexée à la présente) ;

Considérant que le présent renseignement urbanistique est référencé

TVCV_URBA_NOT_206_2023_CM ;

DECIDE :

Article 1 : de délivrer les renseignements urbanistiques précités à Maître CARPENTIER, Notaire ;

Article 2 : de facturer la somme de 70€ à Maître CARPENTIER, Notaire, conformément au règlement de taxe approuvé par le conseil communal du 28/05/2020 ;

Article 3 : la présente délibération sera transmise au Notaire et aux Services concernés.

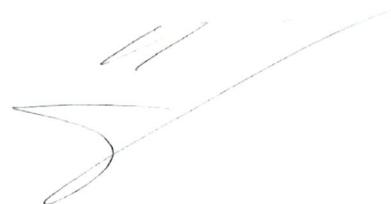
En séance à Fontaine-l'Evêque, date que dessus.

Par le Collège Communal :

La secrétaire,
(s) Laurence BOULANGER



Le président,
(s) Gianni GALLUZZO



Pour extrait conforme :

La Directrice générale,
(s) Laurence BOULANGER

Le Bourgmestre,
(s) Gianni GALLUZZO